

Compte-rendu de la réunion du CA de l'ACA – 16 décembre 2016

Présents : Mr. F.Atger, Mme C.Bauerschmitt, Mme S.Tarquiny, Mr. N.Blot, Mr. R.Huet, Mme C.Derosch, Mme K.Lucas, Mr. B.Bouilhol, Mr. H.Calvin, Mr. O.Henocque
Excusés : Mme J.Rionde, Mr. J.M.Grimal, Mr. G.Morand

1. Approbation PV CA

Résolution N°1 : Procédure pour l'approbation des PV : envoi du projet rédigé par MNJ à l'ensemble des administrateurs – 8 jours pour modifier le projet – version définitive envoyée à tous pour approbation et mise en ligne.

Résolution N°2 : Le PV du CA du 24 novembre est approuvé.

Résolution N°3 : unanimité pour la mise en place d'une newsletter mensuelle envoyée à tous les adhérents – chaque newsletter doit être approuvée par le groupe avant envoi par mailing aux adhérents

Résolution N°4 : le bureau de l'ACA est reconduit en l'état à l'unanimité. Il est composé de François Atger, Président, Nicolas Blot, vice-président, président de la commission « des GECE », Régis Huet, vice-président, président de la commission des « ACA régionales », Sophie Tarquiny, Trésorière et Catherine Bauerschmitt, Secrétaire

2. Les groupes de travail

Statuts : un groupe composé de CB, JR, RH, BB et FA va travailler sur les statuts. Il faut d'abord déterminer ce qui est à changer notamment pour le recentrage sur les stud-books arabe et DSA. FA pense qu'il faut également revoir la filiation entre l'ACA et des groupements transversaux en région et se débarrasser de l'ambiguïté induite par la transversalité du PE.

Il faut définir si l'ACA va être uniquement un OS ou également un groupement d'éleveurs ? Qui pourra être adhérent : des éleveurs ou aussi des utilisateurs ?

Concernant mode d'adhésion (ACA collecte pour elle-même et les assoc. Régionales),

les avis sont très partagés :

- le mode d'adhésion aux associations régionales en passant par l'ACA est assez efficace et il serait dommage d'arrêter cela.
- revenir à des adhésions prises au niveau régional avec quote-part ou non pour adhésion à l'ACA.
- si les associations régionales prennent les adhésions pour elles-mêmes et l'ACA, cela leur permet d'avoir un certain budget qui peut leur ouvrir le droit à un financement FE
- ACA devrait collecter ses propres adhésions et uniquement cela. Les éleveurs seraient ensuite libres d'adhérer ou non en région.

Groupe indices : la composition reste la même – Nicolas Blot, Christian Depuille, Sophie Tarquiny, Jean-Michel Grimal, Jacqueline Rionde, Bernard Bouilhol.

Une réunion du groupe « scientifique » aura lieu le 4 janvier avec l'IFCE.

Il est envisagé de réfléchir à un « autre » indice avec un le 1^{er} niveau qui serait celui de la qualification (cheval de 60 km, de 90 km, de 120 ou de 160 km) et un second niveau qui serait celui de la performance (comment le cheval fait-il 60-90-120 ou 160 km ?)

Groupe Etalons

Il est proposé d'élargir le catalogue aux étalons arabes « hors endurance ». Il faudrait un groupe d'experts pour chaque objectif de production défini (endurance-show-BetB)

Il est donc question d'un catalogue où chaque étalon entrerait à partir d'un niveau de perf. minimum (quelle que soit sa discipline). Ils ne seraient pas triés par objectif de production mais chacun aurait une fiche de caractérisation renseignant les différents « curseurs ». Il est même possible d'y intégrer les étalons course.

Il est également mentionné que le catalogue assurant la promotion des étalons qui y sont présents, il pourrait être envisagé de demander une contrepartie aux étalonniers (comme le SB SF par ex.)

Groupes Juges et concours d'Élevage

La responsabilité est donnée à Olivier Henocque

Programme :

- Réunion avec Sophie Danvy et initiation au pointage
- Pointage de quelques chevaux avec les juges référents
- Création de la grille de pointage endurance
- Formation pour les juges B
- QCM préalable à l'entrée en formation initiale
- Actualisation de la Charte pour 2017
- Actualisation du règlement de la commission formation

Juges trop nombreux par rapport au nombre de concours, certains doivent être évincés.

Intérêt du Label « Loisirs » pour le cheval d'endurance (circuit IFCE à reprendre par la SHF ou la SFET ?)

Quels sont les objectifs du pointage dans nos races ? pour FA la 1^{ère} utilité est de faire évoluer la formation de juges. Pour que chacun puisse avoir des éléments concrets pour définir ce qu'est par ex. une épaule oblique ou droite, un paturon court ou long... Un second niveau serait d'avoir des résultats scientifiques pour mettre en relation la performance (ou la contre-perf.) et les différentes mesures

Concours d'élevage

Le calendrier des CE va être géré par les SHF régionales. Les concours vont devoir être autofinancés ou faire appel à des financements régionaux.

Les C.E. de l'ACA vont-ils être réservés aux arabes et DSA ? à terme, lorsque le PE sera fermé aux autres races, oui.

Il est suggéré d'associer le CE à une formation d'éleveurs ce qui permettrait de demander des subventions VIVEA et de financer le concours. Possibilité de réfléchir sur un dossier portant sur 2 journées de formation 1^{er} jour : pré-formation à distance, 2^{ème} jour concours et formation

Commission du stud-book

Création de la commission du registre du DSA pour que les membres qui ne sont concernés que par l'arabe n'interviennent pas sur les questions du DSA.

La composition de la CSB est maintenue comme en 2016 sous la présidence de C.Depuille : S.Chazel, N.Blot, D.Souppat, M.Taleux, Y.Plantin, JP Larrieu, J.Dudognon (secrétaire et juriste SIRE).

Nomination de la composition du registre du DSA : C.Depuille, N.Blot , S.Chazel, J. de Chatillon et le 5^{ème} ? (F.Atger ??).

3. Bernard Bouilhol propose que dans le cadre de l'OS, une étude soit menée sur la perte de potentiel génétique suite aux exportations (dossier F.E. ?)

Résolution N°5 : Accord pour recherche d'un stagiaire pour effectuer cette étude et mise en place d'un dossier F.E. pour le financement.

4. Attribution des primes PE L'ACA

Résolution N°6 : Le CA se prononce pour que les primes soient versées uniquement au naisseur du cheval qui ouvre le droit. (9 voix pour- 2 abstentions – 1 voix contre).

5. Budget Prévisionnel

L'ACA dispose d'une réserve de +/- 70 K€

La priorité est le fonctionnement de l'association. Si il y a un budget « résiduel » doit-il être consacré à des actions collectives (avec éventuellement dossier FE) ou redirigé vers les naisseurs sous forme de prime ?

Dans un 1^{er} temps il est décidé de faire en sorte que les aides directes soient maintenues dans des limites raisonnables mais que l'utilité de chacune soit réétudiée et que le montant de l'UP soit plafonné par le bureau

6. Devenir des Associations régionales :

Pour mémoire : PV CA de l'ACA décembre 2015

Relations ACA/ACA régionales et GECE - Nouvelle carte des régions

FA signale que le décret précisant les conditions d'agrément et donc les nouvelles missions de l'ACA est attendu pour le 1er semestre 2016 et que selon son contenu, il est probable que le fonctionnement de l'ACA doive être modifié et qu'une partie de ses prérogatives soient transmises à la SHF (où l'ACA est bien représentée et influente). Une AGE sera nécessaire pour refaire des statuts correspondant aux nouvelles missions.

Pour 2016, les représentations régionales restent en l'état. En 2017, lorsque la SHF aura mis en place ses délégations régionales, il faudra réfléchir à la mise en place d'une structure régionale unique qui déclinera le fonctionnement national. A côté de cela pourront subsister des associations organisatrices de concours sans lien de filiation avec l'ACA mais qui pourront éventuellement bénéficier d'aides pour leur(s) concours.

Résolution n°7 : Modalités d'adhésion 2017 sont identiques à celles de 2016 (sauf mise en place du GECE Occitanie). Les modalités d'adhésion 2018 seront déterminées en fonction des prochains statuts.

NDLR Cette décision doit être mise en relation avec les dernières décisions SHF au sujet des adhésions.

20/01/2017